



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
11.03.2014

L'an deux mille quatorze et le dix sept mars à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Présents : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, SABY, Mrs RAYNAL, DE GUALY, Mmes DESFARGES-CARRERE, BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mme GALINIER, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIÉ, Mmes PORTAL, ESPIÉ, THUEL.

N° 14/36

Absents : Mme COMBES (excusée), Mrs MARTY, RASKOPF, Mme CHAILLET (excusée), Mrs DELBES, Mme RAHOU, Mr LE ROCH.

Secrétaire : Mme SABY.

Objet de la délibération

Rapporteur : *Monsieur le Maire*

**AVENANT A LA
CONVENTION
D'OBJECTIFS 2014
AVEC LES FRANCAS**

Le marché de prestation de services qui liait la commune aux Francas de Saint-Juéry arrive à son terme au 31 décembre 2014.

Considérant que le projet éducatif de l'association des Francas de Saint-Juéry s'inscrit dans la complémentarité de l'école publique, qu'il se réfère aux valeurs républicaines et, en tout premier lieu à la laïcité,

Adopté à l'unanimité

Considérant que le projet initié et conçu par l'Association des Francas de Saint-Juéry (Programme d'actions dans les écoles primaires publiques de Saint-Juéry pour l'accueil périscolaire, l'accueil des mercredis et des vacances) est conforme à son objet statutaire, son projet éducatif, son règlement intérieur.

Considérant la volonté affirmée par la Municipalité de mettre en œuvre un Projet Educatif Local, au travers duquel, les partenaires institutionnels et associatifs ainsi que les services municipaux participent à la mise en œuvre de la politique éducative globale de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à conclure un avenant avec l'association des Francas de Saint-Juéry à la "Convention triennale d'objectifs", concernant le financement des temps périscolaires et extrascolaires des enfants de Saint-Juéry, pour l'année 2014.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant à cette convention.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 26 mars 2014
Jacques LASSERRE
Maire